



J'ai signé 2fois de contrat

Par **mirah**, le **12/12/2011** à **16:11**

Bonjour,

J'ai signé un contrat 2 mois d'essai. Mon employeur m'a expliqué quand j'ai fini le 2mois d'essai, je signerai de nouveau contrat en CDI; le 2mois d'essai est fini, et j'ai signé le contrat cdi. Après 2mois, c'est un coup de tonnerre pour moi, il m'a dit que voilà il faut que je signe la fin de contrat car c'est fini ma période d'essai et c'est tout, il me fait signé 3jours en avant de la fin du

mois. J'ai déjà emmener tout les documents nécessaire à l'inspection du travail à bobigny, mais leur réponse ne me satisfait pas du tout.

La conseillère d'inspection du travail me dit, (oui ils ont fautif, mais y a pas grande chose à faire), même si j'y aille au prud'homme y apas grande chose, estce que vous trouver ça normal?

Je vous prie de me donner de conseil car je suis perdu. Merci

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **16:42**

Bonjour,

Le contrat qui compte c'est celui lors de l'embauche et il n'y a pas à en signer un autre à l'issue de la période d'essai...

Mais je ne comprends pas ce que vous a fait signer exactement l'employeur 3 jours avant le terme de la période d'essai...

Par **janus2fr**, le **13/12/2011** à **08:04**

[citation]J'ai signé un contrat 2 mois d'essai. Mon employeur m'a expliqué quand j'ai fini le 2mois d'essai, je signerai de nouveau contrat en CDI[/citation]

Bonjour,

Quel type de contrat avez-vous signé au départ ?

Si c'était déjà un CDI, vous n'aviez rien à signer après la période d'essai !

Par **mirah**, le **13/12/2011** à **17:27**

bonjour,

J'ai signé le début de juillet au fin Aout,un contrat de période essai. Apres,début de septembre une nouvelle contrat CDI,et à la fin du mois Oct,mon employeur m'a donné une lettre fin de période d'essai.

Par **P.M.**, le **13/12/2011** à **19:32**

Il faudrait savoir si en fait le deuxième document ne serait pas plutôt une prolongation de la période d'essai car dans ce cas, je vois pas quel recours vous pourriez exercer comme vous l'a indiqué l'Inspection du Travail même si elle aurait dû être signée avant fin août mais peut-être était-elle antidatée...

Par **mirah**, le **14/12/2011** à **12:48**

Merci beaucoup de me répondre, donc ils ont le droit renouveler 2fois le contrat d'essaiie ?.Et pourquoi l'employeur m'a dit,dès la première entretien,que je serai en cdi après le 2mois d'essai,je ne comprend rien.Il ne m'explique rien que le 2ème contrat que j'ai signé est encore 2mois d'essaiie,il m'a dit que je suis en CDI.

Par **P.M.**, le **14/12/2011** à **13:33**

L'employeur a le droit de renouveler la période d'essai avec votre accord non équivoque si c'est prévu à la Convention Collective applicable et au contrat de travail ou s'il s'y réfère... Je ne sais pas pourquoi l'employeur vous dit ceci ou cela mais il semble que l'Inspection du Travail ait pris connaissance des documents...

Par **mirah**, le **16/12/2011** à **10:16**

Je vous remercie,mon employeur n'est pas honnete.